

Conseil municipal du 02/05/2017

Pouvoirs : Sandrine Jumel = pouvoir Dominique Jumel - Laurent Potel = Pouvoir à Christophe Ringard

I-Retour dernier CR : RAS

II-ODJ :

1-Travaux :

-Création du nouveau bâtiment pour l'agent communal :

**Rappel il faut présenter 3 devis pour la réalisation des travaux*

**Prévoir le branchement électrique, eau, évacuation eaux usées et dalle béton*

=> Réunion de la commission travaux afin de statuer sur la réalisation des travaux à programmer sur juin

-Achat mobilier de salle polyvalente

**Réunion avec la commission salle polyvalente mobilier (Mme Gru – Mme Cornuel-M.Bouteleux-Mme Cayrol) le 13 juin à 18h*

-Accessibilité

Bien suivre le chantier mairie-école

-Travaux :

**Nettoyage réfection du monument d'Estrées => Fait, remettre la jardinière en place et remettre des chainettes (voir pour l'achat)*

**faire un devis pour la réfection du calvaire entrée d'Estrées (INRA)*

**création dalle béton (350€) pour le calvaire de Mons*

**calvaire Route de Devise, rénovation difficile=> faire le maximum par l'entreprise*

**Calvaire à la Croix poulet et rue d'Enfer à rénover également*

** remise en place de la clôture de la mare rue d'Enfer*

**Relancer la FDE pour les travaux Rue d'Allongeville*

**Relancer les travaux de la dernière portion des trottoirs d'Estrées*

**Fermeture de la tribune du jeu de paume*

**Donner les distances de recul nécessaire du jeu de paume afin de matérialiser la fin du terrain en face la salle polyvalente*

**Devis pour la porte de l'Eglise sur le côté qui n'est pas aux normes*

**Rue Brasseur, demande de devis pour le fauchage*

**Protection du fossé => pose de grille*

**Rue de la gare sur la portion restante mettre du gazon, demande à faire à RT jardin*

**Relance à faire sur l'effacement des réseaux route nationale*

**Relancer l'éclairage des passages piétons*

**Relance à faire pour la pose des panneaux de signalisations volés*

2-Prévision du départ à la retraite de l'agent communal :

**prévoir une commission pour l'élaboration de la fiche de poste => vendredi 18h*

3-Fête communale :

**pour la rederie bien bloquer les accès de la rue de la gare*

**Toilettes, elles seront mises à disposition et pris en charge sur le budget de la commune (171€)*

**Pour les tours gratuits du lundi 29 mai, prévoir un pot (chouquettes Mme Cayrol et boissons M. le Maire)*

4-Divers :

**manifestation à l'aérodrome le 7 mai : rassemblement d'avions mais pas de vols*

**faire un courrier aux habitants de la commune étant non-conformes aux rejets des eaux usés (déversements sur la voie publique)*

**Elaboration d'un règlement intérieur prochainement pour la salle polyvalente (gestion à faire par le conseil municipal)*

**Attention aux arnaques sur les compteurs électriques linky, une communication sera faite par la SICAE, pas de déploiement avant 2018*

**Il y a encore des détritrus sur la plate-forme de l'AFR, suggestion mettre un panneau « décharge interdite »*

**Réunion commissions finances début juin*

**Voir le département s'il est possible de rajouter un arrêt de bus à l'entrée de Mons (rue des Proies)*

**Reste à couper un sapin dangereux au niveau du terrain de football*

**Faire une commission afin de statuer sur l'organisation de la prise en charge des enfants dans le bus scolaire*

**Faire l'arrêté municipal de stationnement pour la rederie*

**Des locaux viennent de se libérer à l'INRA, les entreprises peuvent donc postuler*

**Un arrêté du Maire sera pris à compter du 15 juin pour interdire l'utilisation du terrain de football à partir de 19h*

**Information à faire auprès des organisateurs du concours de boule, ne pas dépasser 21h00*

**tour élections législatives (clôture du bureau à 18h)*

8h-10h	Corinne	Christophe	Guillaume
10h-12h	Christian	Laurent	Michel
12h-14h	Sandrine	Philippe	
14h-16h	Dominique	Jean-Paul	Matthieu
16h-18h	Emmanuelle	Virginie	Romuald

Séance exceptionnelle du 10 mai 2017

Etaient présents : M. COLARD J.P., Mme GRU C., Mme CAYROL E., M. RINGARD Ch., M. BOUTELEUX R. (pouvoir à Mme CORNUEL), M. SAROT M. (pouvoir de Mme JUMEL), M. JUMEL D. (pouvoir de Mme CAPEL), Mme CORNUEL V. (pouvoir de M. BOUTELEUX), M. FOURNIER G., Mme JUMEL S. (pouvoir à M. SAROT), Mme CAPEL M-M. (pouvoir à M. JUMEL),

Etaient absents : M. POTEL L., M. PREUDHOMME M., M. PICARD Ch., M. DELAPORTE Ph.

Secrétaire de séance : Mme CORNUEL V.

N° 12 / 2017 Poursuite et achèvement de la procédure d'élaboration de la carte communale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5215-20 ;

Vu la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-9 et L.163-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°21/2015 en date du 09 novembre 2015 ayant prescrit l'élaboration d'une carte communale ;

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Par délibération n°21/2015 en date du 09 novembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure d'élaboration de la carte communale.

Au 16 mars 2017, la compétence « plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu » a été transférée à la Communauté de Communes de la Haute Somme. L'exercice de cette compétence par la CCHS ne permet plus à la Commune de poursuivre elle-même la procédure d'élaboration de la carte communale.

La poursuite de ces procédures relève de l'EPCI en application des articles L.153-9 et L.163-3 du Code de l'Urbanisme modifié par la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, qui prévoient qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la Commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un PLU, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création ou du transfert de cette compétence.

Les Communes qui ont engagé des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu doivent indiquer à la CCHS, si elles le souhaitent, que ces procédures soient poursuivies.

Le Conseil Communautaire délibérera à son tour afin d'acter les procédures qui seront poursuivies et achevées par la Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DISCUTÉ ET DÉLIBÉRÉ,

à la majorité des suffrages exprimés par 10 voix pour, 1 contre (M. BOUTELEUX),

- **DÉCIDE** de demander à la CCHS la poursuite et l'achèvement de la procédure d'élaboration de la carte communale ;

- **AUTORISE** le Maire à signer un accord entre la Commune et la CCHS pour le remboursement des sommes restant à engager pour la poursuite et l'achèvement de la procédure, selon la mission d'assistance déjà engagée auprès de Madame GUIGAND Anne-Claire, gérante de la Sarl Pro-G Urbain, 23 rue de Méry 60190 NEUFVY-SUR-ARONDE (acte d'engagement signé le 18 mars 2016).